



## Tarifs Notre Dame Sévigné - Talence

2022-2023	PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)	
	Tarif annuel	Mensualité (10 mois)
<b>① Contribution des familles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Toutes tranches</li></ul>	2 950 €	295,00 €
<b>② Cotisations diverses :</b> Frais photos (classe et individuelle) Ressources numériques pédagogiques Abonnement EcoleDirecte APEL (par famille et par an) facultatif, recommandé	17,50 € 0 3,95 € 24 €	
<b>③ Demi-pension : forfaits</b> <ul style="list-style-type: none"><li>4 jours</li><li>Repas occasionnel</li></ul>	600 € 5 €/repas	60,00 €
<b>Garderie du matin (8H00-8h45) et garderie du soir (16h30 - 18h) sont inclus dans le tarif annuel.</b>		

① Les contributions des familles en PPE, ne sont pas calculées en fonction du quotient familial calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts. Ces contributions permettent le financement de la gestion de l'établissement (investissements immobiliers, d'équipement et fournitures diverses), ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

L'acompte de 150€ (dont 40€ de frais de dossiers) versé au moment de l'inscription ou de la réinscription sera déduit de la facture annuelle. Cet acompte pourra être remboursé en cas de désistement pour raison majeure laissée à l'appréciation de la direction. En cas de 1ère inscription, les frais de dossier ne sont pas remboursables.

**NB :** En dehors des contributions familiales et de la contribution au projet spectacle, les tarifs restent inchangés.

② La contribution à l'APEL est une contribution unique de 24€ par famille. Les frais de photo et la cotisation à l'APEL sont facultatifs. Sans refus de votre part au moment de l'inscription ou de la réinscription et au plus tard le 9 septembre 2022, ces cotisations facultatives seront incluses votre facture annuelle.

③ La demi-pension ne pourra être minorée qu'à partir d'une semaine d'absence et uniquement pour raison médicale. Le tarif du forfait de 4 jours tient compte des sorties pédagogiques et organisations diverses.

### **Modalités de paiement :**

Une facture annuelle vous sera envoyée avant le 30 septembre, les paiements commencent à partir du mois d'octobre. Nous vous encourageons vivement à opter pour les prélèvements automatiques qui permettent un étalement plus important sur l'année. En cas de difficulté financière, il est recommandé de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans les meilleurs délais (compta@notredamesevigne.fr - 05 56 80 55 51).